



Centre Départemental ALMA 65



**Rapport d'activité 2022**

---

## **TABLE DES MATIERES**

<b>Editorial</b> .....	<b>3</b>
Le centre ALMA 65 : Ses ressources.....	<b>4</b>
Le centre ALMA 65 : Son organisation.....	<b>5-6-7</b>
Le centre ALMA 65 : Ses principes d'action.....	<b>8-9</b>
Le centre ALMA 65 : Son activité.....	<b>10-11</b>
Le centre ALMA 65 : Profil des dossiers ouverts.....	<b>12-13-14</b>
Le centre ALMA 65 : Sa communication .....	<b>15-16</b>
Le centre ALMA 65 : Activités de Sensibilisation et formation.....	<b>17</b>
Le centre ALMA 65 : Représentation & partenariats.....	<b>18-19</b>
Le centre ALMA 65 : Vie associative.....	<b>20</b>
Fédération 3977 contre la maltraitance.....	<b>21-22-23-24</b>
<b>Annexe financière</b> .....	<b>25-26</b>

# Rapport d'Activité 2022

Après une année 2021 encore perturbée par les conséquences de la pandémie COVID les bénévoles encore présents au sein de l'association ont continué à exercer leurs missions avec constance car le nombre de signalements à traiter n'a pas diminué.

Plusieurs personnes chargées notamment de l'instruction des dossiers et présentes dans l'association depuis des années ont pris du recul rendant plus difficile la tâche de celles qui continuent la prise en charge des dossiers.

Les permanences d'écoute sont néanmoins assurées avec régularité de même que la synthèse mensuelle tous les premiers lundis du mois ; la secrétaire à temps partiel, également écoutante et en cours de formation, se charge du traitement des dossiers au fil de l'eau afin que ceux-ci soient enregistrés en temps réel sur le serveur de la fédération.

Conscients du déficit de notoriété de l'association les bénévoles ont entrepris dans le cours de l'année 2022 un travail qui devrait, espèrent t'ils, améliorer la visibilité de l'association notamment l'adaptation de la plaquette de l'association « devenez bénévole à ALMA65 » ; finalisé en 2023 ce triptyque sera diffusé le plus largement possible. Pour ce qui concerne la présence sur les réseaux sociaux la réflexion est plus complexe dans leur choix en raison de la difficulté à les faire vivre.

Nous constatons par ailleurs une diminution du nombre d'adhérents en 2022, notamment de la part de certains établissements sanitaires et sociaux malgré une cotisation inchangée ; la fédération connaît nos difficultés de recrutement mais ne peut nous proposer qu'une aide logistique.

Il convient enfin de souligner que les aides financières accordées par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, le Département des Hautes-Pyrénées et la mairie de Tarbes permettent à ALMA65 de pérenniser sa mission malgré le déficit de bénévoles observé dans le secteur associatif notamment le nôtre.



## L'association

Association Loi 1901 créée en 2000, adhérente à la Fédération 3977 contre les maltraitances, le centre ALMA 65 est une structure autonome qui contribue à la prévention et la lutte contre les maltraitances de personnes âgées ou en situation handicap dans le département des Hautes-Pyrénées.

Dans toutes ses activités, Alma 65 s'inspire de principes éthiques partagés avec la Fédération et respecte son cahier des charges.

Pour l'essentiel, Alma 65 est animé par des bénévoles issus de divers milieux professionnels, ayant chacun reçu une formation adaptée.

Le siège social de l'association est situé Centre de Santé Place Ferré 65000 TARBES.

## Les membres du centre

L'équipe des bénévoles du centre est composée de 10 membres, dont :

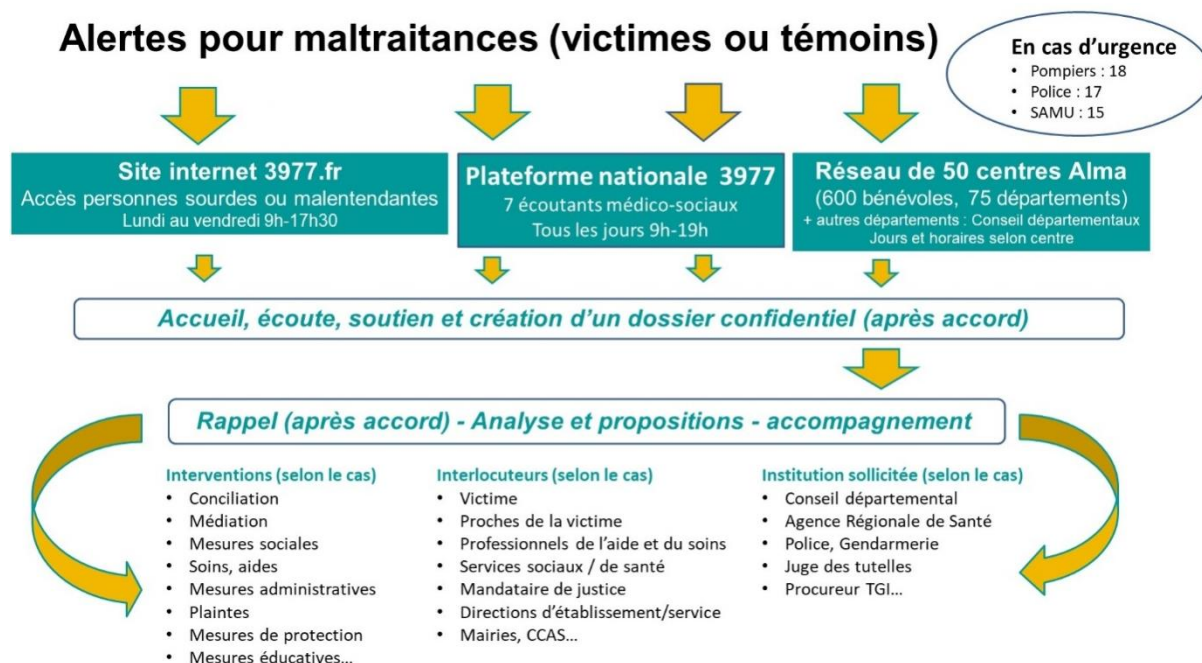
5 écoutants ;

5 référents (Profils : Directeurs d'EHPAD actifs et retraités, cadre infirmiers, mandataire judiciaire, éducation nationale...);

Le centre dispose d'une secrétaire coordinatrice et écoutante rémunérée 14 heures par semaine (60 heures par mois).

Il dispose d'un groupe pluridisciplinaire de référents chargés du traitement des dossiers.

## Parcours d'un appel



## Offre d'écoute : Pour qui ?

- les personnes en situation de vulnérabilité victimes de maltraitements, en particulier les personnes très âgées dont la santé est précaire, ou les adultes en situation de handicap ;
- les proches de ces personnes, en particulier les proches aidants, lorsqu'ils sont témoins de ces maltraitements, et souhaitent contribuer à leur arrêt ;
- les professionnels intervenant auprès de ces personnes, ayant observé ces maltraitements, ou ayant un doute à ce sujet, et souhaitant leur arrêt.

***Tout appelant a droit, s'il le souhaite, de conserver l'anonymat.***

## **Offre d'écoute : Quand ?**

Les écoutes sont assurées 1 demi-journée par semaine, le lundi de 14 h à 17 h hors jours fériés.

En dehors de ces plages horaires, le 3977 permet de joindre la plateforme nationale de la Fédération :

- du lundi au vendredi de 9h à 19h ;
- et le samedi et dimanche de 9h à 13h et de 14h à 19h.

Ou appeler le 05.62.56.11.00 (numéro de téléphone ALMA 65) et en l'absence de réponse, laisser un message sur le répondeur.

Le site Internet : (possibilité de laisser un signalement).

Période de congés (fermeture du centre) : du 01/08/2022 au 21/08/2022 et du 19/12/2022 au 01/01/2023.

## **Offre d'écoute : Comment ?**

Le centre n'intervient que sur demande (par téléphone, courrier ou courriel).

Les appels directs au centre sont reçus au numéro : 05.62.56.00.11

Le centre dispose d'un répondeur téléphonique

## **Des conseils et un accompagnement personnalisé**

Après une phase d'écoute, assurée par les écoutants, les bénévoles référents analysent la situation décrite et proposent à l'appelant ou la victime, des actions adaptées à leur situation.

Après avoir obtenu l'accord de l'appelant, un accompagnement complète ces propositions, jusqu'à l'arrêt des faits de maltraitance ou à une situation jugée acceptable pour la victime, ou jusqu'à l'intervention des professionnels, services ou institutions sollicités, ou encore sur demande de l'appelant.

Méthode : après un rappel systématique de l'appelant pour valider les informations recueillis d'un premier jet, une réunion du groupe pluridisciplinaire (chaque premier lundi du mois) permet de faire une analyse des dossiers. Enfin, il est éventuellement fait appel aux professionnels de proximité selon la complexité des situations. Nous constatons que le traitement des dossiers 2022 a été en moyenne d'une dizaine de jours.

## **Réunions pour les situations complexes**

Certains dossiers complexes nécessitent une discussion en équipe élargie, réunissant l'ensemble des bénévoles, lors d'une réunion qui a lieu chaque premier lundi du mois, soit 100 heures en 2022.

# Principes d'action

## Des principes éthiques...

- **respect de la parole et de la dignité de la personne qui appelle**, victime ou témoin ;
- les informations recueillies sont utilisées dans le **seul intérêt de la victime présumée**.
- respect strict de la **confidentialité** des informations recueillies dans les dossiers ouverts. Ces informations ne peuvent être communiquées que dans le seul cadre prévu par la Loi.
- **Neutralité et impartialité** : Les intervenants s'interdisent de substituer leurs propres valeurs et convictions à celles des intéressés, telles qu'elles ont été exprimées ;
- L'appelant, ou la victime présumée, gardent le **libre choix des solutions proposées**, qu'elles peuvent refuser, après qu'elles ont été informées des conséquences possibles ;
- Lorsque le centre propose de prendre des contacts avec des acteurs jugés pertinents, **l'accord préalable** de l'appelant, ou de la victime présumée, est requis ;

En cas de **conflit d'intérêt**, le centre peut se dessaisir d'un dossier lequel est alors dépaycé dans un autre centre.

## ... mis en œuvre lors d'une écoute de qualité...

- le centre assure une **écoute en binôme** (au moins deux écoutants) afin de mieux appréhender les situations qui lui sont soumises, et de rechercher la meilleure objectivité ;
- pour assurer la confidentialité des appels, assurer la distance nécessaire pour recevoir et analyser les alertes, et protéger la sécurité des bénévoles, ceux-ci restent **anonymes**, sauf danger avéré pour la victime, et lorsque la Loi l'impose ;
- les bénévoles sont astreints à une **formation spécifique** assurée par la Fédération 3977 ;
- le **système d'information** utilisé pour suivre chaque situation est sécurisé et fait l'objet d'une autorisation délivrée par la Commission Nationale pour l'Informatique et les Libertés (CNIL).



### **... et aussi du conseil et de l'accompagnement,**

- une réflexion collective, prenant en compte les multiples dimensions de la situation, précède toute proposition d'action ;
- les bénévoles apprécient ainsi les aspects psychologiques, sanitaires, médico-sociaux et sociaux, économiques et juridiques des situations.

### **... complémentaire des services publics de proximité**

- le centre **s'interdit toute intervention directe** dans les situations qui lui sont rapportées ; il privilégie le recours et l'intervention des professionnels des services publics de proximité, d'autres institutions, de services ou d'associations, dont il n'a ni la compétence, ni la légitimité ;
- le centre s'inscrit dans le principe **de subsidiarité** par rapport à l'action de ses services : il ne prend aucune des initiatives que ces services proposent ou peuvent assurer ;
- le signalement à la justice d'une situation, lorsqu'il est nécessaire, est réalisé par le président du centre, après vérification du bien-fondé de la démarche.

**Ces principes sont communs aux centres adhérents de la Fédération 3977, qui les réunit.**

## Chiffres-clés [Années 2019-2022 et évolutions 2021-2022]

	2019	2020	2021	2022	2021-22	%
<b>Dossiers</b>	<b>18</b>	<b>24</b>	<b>26</b>	<b>33</b>	<b>+7</b>	
Ouverts par la plateforme	17	14	20	26	+6	
Ouverts par le centre	1	10	6	7	+1	
Clôturés par le centre	22	22	6	17	+11	

<b>Appels</b>	<b>119</b>	<b>189</b>	<b>418</b>	<b>327</b>	<b>-91</b>	
Entrants (venant de l'extérieur)	41	55	125	89	-36	
Sortants (vers l'extérieur)	78	134	293	238	-55	

<b>Durée cumulée des appels (mn)</b>	<b>864</b>	<b>4593</b>	<b>7175</b>	<b>9639</b>	<b>+2464</b>	
En écoute	288	865	1793	1015	-778	
En suivi	576	3728	5382	8624	+3242	

<b>Durée moyenne par appel (mn)</b>	<b>INC</b>	<b>42</b>	<b>17</b>	<b>48</b>	<b>+31</b>	
En écoute		21	14	12	-2	
En suivi		51	18	36	+29	

## Commentaires

### [Les dossiers ]

■ En 2022 : 33 dossiers (ne prend pas en compte les dossiers ouverts les années antérieures et qui courent toujours sur l'exercice 2022)

■ De 2021 à 2022 : +7 dossiers (en légère augmentation).

### [Les appels ]

■ En 2022 : 327 appels

■ De 2021 à 2022 : -91 appels (moyenne diminution).

### [La durée des appels ]

■ En 2022 : 161 heures.

■ De 2021 à 2022 : + 41 heures.

Une augmentation en 2022

# Profil des dossiers ouverts

	2019	2020	2021	2022	2021-22	%
<b>Victimes</b>						
Hommes	8	5	8	6	-2	
Femmes	10	21	18	23	+5	
18 – 60 ans		2	1	10	+9	
61 – 75 ans	2	8	4	3	-1	
75 ans et plus	10	14	15	14	-1	
Situation de handicap	1	2	6	12	+6	

<b>Lieu de survenue</b>						
A domicile	15	22	16	26	+10	
En établissement	3	2	10	10	0	

<b>Appelants</b>						
Hommes	4	6	10	2	-8	
Femmes	8	20	16	30	+14	
Victime elle-même	0	7	6	2	-4	
Proche famille	6	12	14	13	-1	
Professionnels	3	4	2	13	+11	
Autres	3	3	0	4	+4	

<b>Personne mise en cause</b>						
Entourage familial	6	14	9	17	+8	
Professionnels ou établissement	3	12	7	14	+7	
Autres	3	5	10	5	-5	

<b>Type de maltraitements</b>						
Psychologiques	7	12	5	5	0	
Physiques	1	7	2	5	+3	
Sexuelles	0	0	2	1	-1	
Liées aux soins	0	0	1	1	0	
Négligences (actives et passives)	4	0	2	7	+5	
Financières	3	0	3	7	+4	
Non-respect des droits	0	5	1	5	+4	
Autres types de maltraitance	0	1	0	0	0	

<b>Actions préconisées</b>						
Négociation / Médiation	--	--	--	--	--	--
Cadre de vie	--	--	--	--	--	--
Mesures sociales	--	--	--	--	--	--
Soins / Médicale	--	--	--	--	--	--
Mesures juridiques	--	--	--	--	--	--
Mesures administratives	--	--	--	--	--	--
Sensibilisation / Formation	--	--	--	--	--	--

## **Commentaires**

### **[Les victimes]**

- En 2022 : 68 personnes
- De 2021 à 2022 : 16 victimes de plus qu'en 2021.

### **[Lieu de survenue]**

- En 2022 : 26 au domicile et 10 en établissement.
- De 2021 à 2022 : Etablissement = stable.  
Domicile = forte augmentation.

### **[Les appelants]**

- En 2022 : 64 appelants dont une majorité de femmes.
- De 2021 à 2022 : Une augmentation des appels concernant les professionnels.

### **[Les personnes mises en cause]**

- En 2022 : 36 personnes sont mises en cause.
- De 2021 à 2022 : 10 personnes de plus qu'en 2021.

## **[Le type principal de maltraitance]**

■ En 2022 : Négligences (actives et passives), financières et non-respect des droits.

■ De 2021 à 2022 : Une petite augmentation des négligences (actives et passives), financières et non-respect des droits.

## **[Actions préconisées]**

■ En 2022 : Néant

■ De 2021 à 2022 : Néant

## Les principales personnes visées

- Les victimes potentielles de maltraitance : personnes du grand âge dont la santé est altérée, personnes en situation de handicap, ou confrontées à de graves difficultés économiques ou sociales ;
- Leur famille, en particulier les proches-aidants ;
- Les professionnels du champ social, sanitaire ou médico-social intervenant à domicile, ou en établissement ;
- Le grand public.

## Les supports utilisés

### Supports produits par la Fédération 3977

- Affiches (4 modèles, 2 formats) ;
- Dépliants
- Films vidéo brefs.

### Développés par le centre

- Affiches ou plaquettes pour solliciter de nouveaux bénévoles ;
- Site internet.

## Actions réalisées

- Présentation et témoignage ALMA 65 après du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie 65.

(En heures)	2019	2020	2021	2022	2021-2022	%
Temps consacré à l'élaboration de supports	200	87	60	100	+40	
Temps consacré à la diffusion des supports	100	15	20	120	+100	



# Activités de sensibilisation & formation

## Ressources disponibles

En 2022, 2 bénévoles ont été impliqués dans des interventions de sensibilisation ou des actions de formation consacrées aux maltraitances.

## Interventions de sensibilisation réalisées en 2022

Précisez, pour chacune, dans toute la mesure du possible :

- Lieu et date, 21 juin 2022= Institution Saint-Simon à Tarbes.
- Public concerné formation ASG.
- Nombre approximatif de participants environ 15.

## Formations réalisées en 2022

### En formation initiale de professions sanitaires ou sociales

Préciser, pour chacune :

- Institution demandeuse : AFPA Tarbes
- Lieu et date, nombre d'interventions, durée : 92 avenue Alsace-Lorraine 65000 Tarbes, 1 groupe : 2h30
- Nombre d'étudiants formés : 20

### En formation tout au long de la vie

Préciser

- La signature d'une convention, ou le centre de formation et le numéro d'agrément utilisés,
- L'institution demandeuse,
- Le lieu et la date, le nombre d'interventions, leur durée,
- Le nombre de professionnels formés

Pour les sensibilisations et formations :	2019	2020	2021	2022	2021-22	%
Temps de préparation – en heures	425	30	8	3	-5	
Temps* d'animation – en heures	63	63	63	12	-51	

\*y compris la durée des déplacements

# Représentation et partenariat

## Avec des organismes institutionnels

- Mairie de Tarbes : Commission Accessibilité,
- CDCA : Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie,
- MDA,
- MDS,
- Conseil Départemental d'Accès aux droits des Hautes-Pyrénées,
- Pyrènes plus,
- Les 6 CLIC du Département,
- Association des Paralysés de France,
- ADMR,
- SSIAD,
- Association en soins Palliatifs,
- EHPAD publics et privés,
- CH de Tarbes.

A détailler : pour quels types de contact :

- Relais pour traitement de dossiers, ARS, DSD,
- Partenariat sur projet, APF,
- Actions de formation ou demandes de subventions,
- Police et gendarmerie.

## Auprès d'autres institutions

- Mairie de Tarbes, CDCA.

## Avec d'autres associations

- ADMR, Aider 65, SSIAD,
- France Bigorre Alzheimer,
- Les 6 CLIC du Département,
- Association des Paralysés de France 65,
- SP2.

## **Participation à des actions intercentres**

Néant

## **Participation à des événements fédéraux**

Néant

## Les instances de l'association

- Le Bureau a tenu 5 réunions en 2022.
- Le Conseil d'Administration a été réuni 2 fois en 2022.

## Réunions internes

Réunion dossiers : 11

Réunion stratégie : 5

## Formation des bénévoles

Destinées aux nouveaux bénévoles intégrant le centre, ces formations sont organisées en trois modules, répartis sur 5 jours :

- Module 1 : « *De quoi et de qui parle-t-on* » (2 jours) : il a été suivi par 2 bénévoles en 2022.

## Autres formations suivies

Néant

## Formation du/des salariés

- Formation Internet,
- Module 1 : « *De quoi et de qui parle-t-on* » (2 jours).
- 

	2019	2020	2021	2022	2021-22	%
Temps consacré à la formation des salariés – en heures	118	56	10	16	+6	

# Fédération 3977 contre les maltraitances

La Fédération rassemble tous les centres départementaux et interdépartementaux adhérents qui luttent contre les maltraitances faites aux adultes en situation de vulnérabilité en France.

## Principales missions

- ✓ Recevoir des **alertes par téléphone** pour suspicion de maltraitances au numéro 3977, plateforme nationale, ou par appels directs par numéro spécifique aux centres départementaux et interdépartementaux ;
- ✓ Contribution à la **coordination des acteurs** de la lutte contre les maltraitances, privés ou publics, à la fois au niveau national et en proximité ;
- ✓ Susciter la **création de centres associatifs de bénévoles** dans les zones non couvertes ;
- ✓ Être **l'interlocuteur des pouvoirs publics**, et constituer le pivot du dispositif national de lutte contre les maltraitances ;
- ✓ Assurer la **collecte des données pertinentes** pour développer les connaissances et contribuer aux recherches sur les maltraitances, et sur les réponses à y apporter ;
- ✓ Organiser et participer aux actions **de formation et de sensibilisation** des acteurs concernés par la lutte contre les maltraitances : professionnels de santé et du travail social, proches-aidants, bénévoles des associations, intervenants des services déconcentrés de l'Etat et des collectivités territoriales, grand public.

## Principales valeurs

- ✓ Respecter l'égalité des appelants pour l'accès à l'écoute et l'accompagnement des **appels sur le territoire national, quelles que soient les personnes** ;
- ✓ Garantir la complémentarité des actions associatives en lien avec les alertes, et les compétences et interventions directes des professionnels et des services de proximité que la Fédération respecte strictement.

Ce dispositif garantit à l'appelant sa libre expression, le respect de la confidentialité de ses propos, l'indépendance de l'écoute qui lui est proposée.

Le témoin et la victime sont ainsi protégés des représailles et des sanctions possibles.

Les conseils sont proposés en toute neutralité, et écartent tout conflit d'intérêt.

La pertinence de ces conseils résulte de la formation des intervenants, du suivi pluraliste et multidisciplinaire, de l'expérience des centres et leur connaissance du terrain

## **La Fédération 3977, dispositif national de lutte contre les maltraitances**

### **La plateforme nationale d'écoute 3977**

Elle est animée par des écoutants professionnels médico-sociaux, issus de formations multiples (psychologue, juriste, travail social) qui reçoivent les premiers appels d'alerte pour suspicion de maltraitances.

Ces professionnels ouvrent un dossier lorsque c'est pertinent.

Avec l'accord de l'appelant, ils sollicitent les centres de la Fédération (ou en l'absence de centre les services des Conseils départementaux) pour approfondir l'écoute, puis conseiller et accompagner les appelants.

### **Le réseau des centres départementaux et interdépartementaux**

Ils sont essentiellement animés par des bénévoles.

Ils reçoivent des appels directs d'alerte, ou approfondissent l'écoute amorcée par les écoutants de la plateforme.

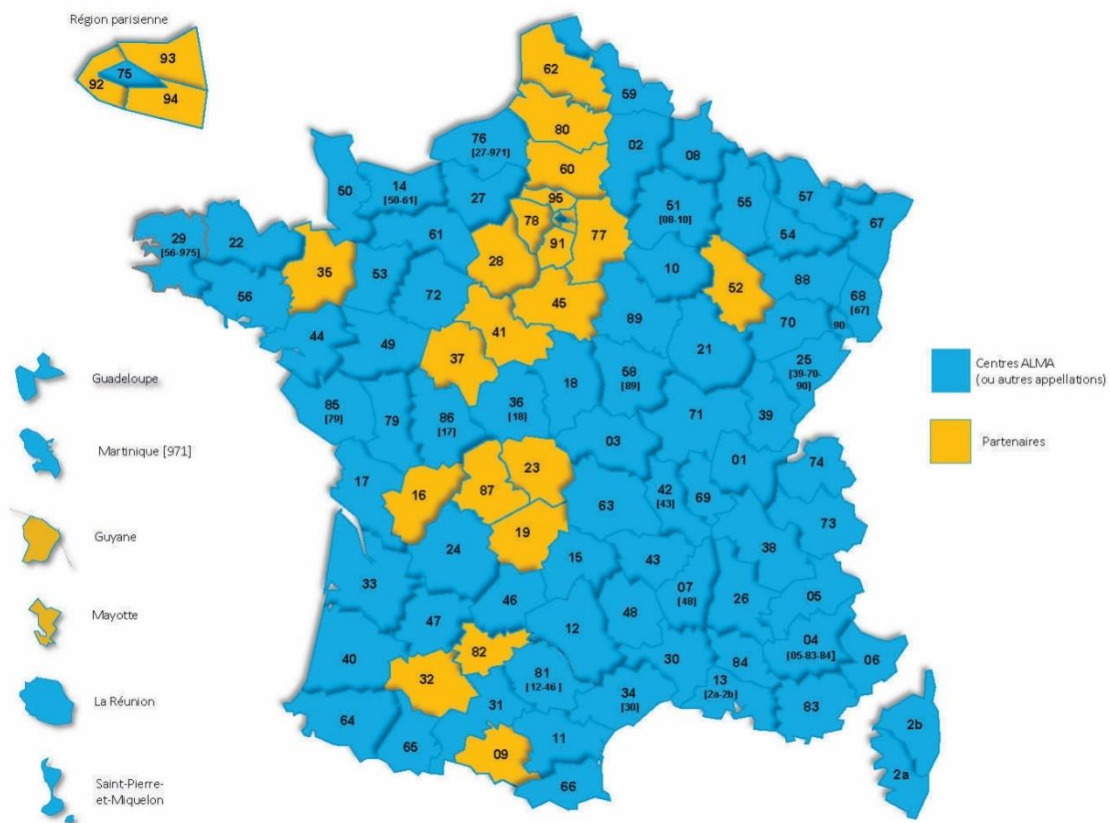
Ils alimentent les dossiers avec les informations reçues.

Après analyse de la situation, ils conseillent les victimes (ou autres appelants) et les accompagnent vers les professionnels, services ou institutions susceptibles d'intervenir pour faire cesser au plus vite les maltraitances.

Par ailleurs, les centres ont une activité de sensibilisation et de formation, ainsi que de communication, visant à faire évoluer les représentations, les connaissances et les compétences des acteurs concernés vis-à-vis des maltraitances.

Les centres sont régulièrement réunis ; des formations sont proposées ; la situation des centres est suivie et de multiples coopérations et mutualisations sont mises en œuvre au sein de la Fédération.

## 51 centres interviennent dans 75 départements - 26 partenaires



### Les instances fédérales

L'assemblée générale de la Fédération est constituée :

- de représentants des centres adhérant (collège 1),
- de personnes qualifiées (collège 2)
- et de représentants de partenaires de la Fédération dans la lutte contre les maltraitances (collège 3).

L'assemblée générale élit un **Conseil fédéral** qui, lui-même, désigne par élection un **bureau fédéral**.

Par ailleurs, la Fédération s'appuie sur

- un **Conseil scientifique**,
- un **Comité d'éthique**,
- des commissions permanentes : **commission des centres**, **commission de la plateforme 3977**
- et des groupes de travail thématiques (dont la **formation**).

## **Initiatives, représentation & partenariat**

La Fédération organise chaque année un colloque.

Elle propose une diversité de formations sur la thématique des maltraitances.

La Fédération participe

- au Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age
- et à la Commission Nationale de Promotion de la Bienveillance et de lutte contre les Maltraitances.

Sous l'égide du ministère des Solidarités et de la santé (DGCS), elle entretient un partenariat avec diverses institutions comme

- le Défenseur des droits,
- l'APF- France Handicap
- ou l'institut français de Justice Restaurative.

**Site internet :** [3977.fr](http://3977.fr)



# Annexe financière

## Compte de résultat au 31 décembre 2022

CHARGES	2021	2022	PRODUITS	2021	2022
<b>60 - Achats</b>	777,50 €	295,77 €	<b>70 - Ventes de prestations</b>	0,00 €	0,00 €
EDF, Eau, Gaz			Recettes formations		
Fournitures & petit équipement	508,30 €	69,80 €	Produits des activités annexes		
Fournitures de bureau	269,20 €	225,97 €			
			<b>74 - Subventions d'exploitation</b>	9 750€	9750 €
<b>61 - Services extérieurs</b>	747,85, €	520,27 €	:		
Location (loyer + chges locatives)	237,60 €		Subvention DDCSPP	8000 €	8000 €
Entretien & réparation			Subvention CG	1500 €	1500 €
Assurances (Responsabilité civile)	510,25 €	520,27 €	Subvention Communes	250€	250 €
Divers (Frais colloque...)			Subvention Caisses de retraite		
			Subvention Autres organismes		
<b>62 -Autres services extérieurs</b>	1765,04 €	1482,08 €	<b>75 - Produits divers de gestion courante</b>	1015 €	3184,08€
Honoraires			Cotisations adhérents	1015 €	585€
Annonces, insertions, foires, salons			Dons		
Missions			Remboursement CPAM		2599,08
Téléphone, affranchissement	731,24 €	923,47 €			
Divers	444,95 €		<b>76 - Produits financiers</b>	0,00 €	7000 €
Cotisations	588,85 €	558,61 €	Intérêts livret A		7000 €
			Autres produits financiers		
<b>63 - Impôts &amp; taxes</b>	0,00 €	0,00 €			
<b>64 - Charges de personnel</b>	9928€	20101,01€	<b>77 - Produits exceptionnels</b>	0,00 €	1579,59€
Rémunération du personnel	6930 €	9989,80 €	SYLAE ( sobv.contrat d'insertion)		1579,59€
Charges sociales	2 998€	9634,21 €			
Indemn et avantages divers		477 €	<b>78 - Reprise sur amortissements et provisions</b>	0,00 €	0,00 €
<b>65 - Charges diverses de gestion courante</b>	00,00 €	0,00 €	Report subvention exercice antérieur non utilisée		
<b>66 - Charges financières</b>	0,00 €	0,00 €			
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	0,00 €	0,00 €	<b>79 - Transfert de charges</b>	0,00 €	0,00 €
Charges sur exercice antérieur			Remboursement frais de déplacement & mission		
Valeur comptable des éléments d'actif cédés			Aides à l'emploi		
			Remboursement Indemnités		
<b>68 Dotation aux amortissements et provisions</b>	0,00 €	0,00 €	Sécurité Sociale		
Dotation aux amortissements immobilisations					
Engagements à réaliser sur subvention attribuée					
<b>Excédent (Résultat positif)</b>			<b>Déficit (Résultat négatif)</b>	-2 453,39 €	-885,46 €
<b>Total des Charges</b>	13218,39 €	22399,13€	<b>Total des produits</b>	10 765 €	21513,67
<b>86 - Emploi des contributions volontaires en nature</b>			<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>		
Valorisation du Bénévolat	36716€	29883€	Bénévolat *	36 716 €	29 883 €
			Prestations en nature		
			Dons en nature		
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	49934,39 €	52282,13€	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	47 481€	51396,67

# Bilan au 31 décembre 2022

ACTIF			PASSIF		
<b>Actif immobilisé</b>	<b>Brut</b>	<b>Amortissements 2022</b>	<b>Net</b>		
	0,00		0,00	<b>Fonds associatif</b>	<b>58 475,34</b>
				<b>Résultat comptable 2022</b>	<b>-885,46</b>
				<b>Résultat</b>	<b>59 360,80</b>
<b>Actif circulant</b>	0,00		0,00		
<b>Solde banque Postale au 31/12/2022</b>			<b>6 590,05</b>		
<b>Livret A Banque Postal au 31/12/2022</b>			<b>52 770,75</b>		
<b>Sous-total actif circulant</b>			<b>59 360,80</b>		
<b>TOTAL</b>			<b>59 360,80</b>	<b>TOTAL</b>	<b>59 360,80</b>



Soutenu  
par



**MINISTÈRE  
DES SOLIDARITÉS,  
DE L'AUTONOMIE  
ET DES PERSONNES  
HANDICAPÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction Générale  
de la Cohésion Sociale

**Allo Maltraitance des personnes en situation de vulnérabilité  
(Handicap, grand âge)**

**Centre départemental des Hautes-Pyrénées.**

**Tél : 05 62 56 11 00**

**07 54 36 70 92 -**

**contact@alma65.fr - 3977.fr**

**Association loi 1901**

• Association loi 1901 - Siret n° 439 737 396 00010